Projet associatif

2021>2025

De **l'individualisation** des parcours à **l'inclusion…..**

à chacun sa route

Plus de

550

accompagnements

22

établissements et services

350

salariés

Sommaire.

5 Introduction

7 Méthodologie

9 Bilan du projet 2016/2020

11 Nos valeurs

13 Historique

15 Etablissements et services

17 Version FALC

30 Le projet 2021/2025

38 Conclusion

39 Glossaire des sigles

Anne-Marie DEVILLE
Présidente

Introduction.

Ce projet associatif, quatrième de l'histoire de notre association, s'inscrit dans un contexte où l'environnement du secteur médico-social et les politiques publiques connaissent d'importantes évolutions qui pourraient limiter le rôle des associations à celui de simples opérateurs de la puissance publique.

Si notre association reste bien sûr gestionnaire des établissements et services qu'elle a créés, elle n'oublie pas son ADN, à savoir son inscription dans une dynamique parentale militante au service des personnes qu'elle accompagne, de leurs familles et de leurs proches.

Forte de son histoire, de son attachement au mouvement parental Unapei, notre association se doit, comme au premier jour, de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille tous âges confondus. A l'heure où nous écrivons, la liste d'attente de personnes sans solution est impressionnante (plus de 200 personnes).

À l'instar des pionniers de notre association, il y a plus de 55 ans, nous devons rester mobilisés et vigilants.

Ce nouveau projet associatif rappelle l'identité de notre association et le contexte de son intervention. Il pose les valeurs qui la guident et décline cinq orientations stratégiques qui seront traduites en fiches actions.

Vous le verrez, inclusion et pouvoir d'agir sont les maîtres mots qui sous-tendent notre action.

Tout ceci ne pourra devenir réalité que grâce à l'implication forte des adhérents qui ne peuvent rester consommateurs de prestations proposées, mais également grâce à l'expertise de professionnels engagés à nos côtés et dont les métiers doivent être valorisés.

Les réponses plurielles qui doivent être proposées aux personnes nécessitent le renforcement de la coopération entre tous les acteurs du milieu ordinaire et les établissements et services médico-sociaux qui leur apporteront leur compétence.

Il conviendra donc d'adapter nos organisations pour proposer des accompagnements souples, modulés et adaptés aux parcours de vie de chaque personne en situation de handicap intellectuel.

Méthodologie.

Nous avons souhaité que l'élaboration de ce projet associatif soit la déclinaison concrète de notre triple expertise : celle des personnes accompagnées, des administrateurs, et des professionnels.

Malgré la période particulière liée à la pandémie Covid et aux difficultés à organiser des temps de réunions collectifs, nous avons pu maintenir le cap.

Le comité de pilotage composé de 26 membres s'est réuni 4 fois et a pu décliner auprès de groupes de travail la réflexion collective. Le Conseil d'Administration a étudié et validé le fruit de cette réflexion commune au travers de 5 orientations associatives arrêtées par un conseil d'administration spécifique, en juin 2021.

5
orientations associatives déclinées en actions et validées par le CA du mois de juin 2021

8 mois de travaux de février à septembre 2021

4 réunions du COPIL

5 groupes de travail de restitution et d'échanges (1 par pôle)

10 séances de groupes de travail thématiques

56 participants aux groupes de travail dont 12 bénéficiaires

26 membres du COPIL (CA, Directions et chefs de services)

Bilan du projet 2016/2020

Au cours du Projet Associatif 2016/2020, notre association a pu atteindre plusieurs de ses objectifs. Elle est restée fidèle aux valeurs qui l'anime, a traversé la crise Covid19 qui a certes ralenti quelques projets, mais a également mis en lumière ses capacités d'adaptation, d'innovation et d'investissement.

A retenir de cette période quinquennale,

- **un développement important de la vie associative ;** création de moments festifs ou culturels réguliers, organisation de la fête des 50 ans de l'Apei, moment fort, création d'un groupe de parole pour parents, malheureusement peu investi, création d'une plateforme départementale d'aide aux aidants,
- **une amélioration de l'accompagnement par la création de différents outils** PCPE[1], U2M[2], dispositif d'appui pour personnes handicapées vieillissantes, mais également travail sur la transversalité entre les pôles afin de fluidifier les parcours. Les formations afin de s'approprier les recommandations de bonnes pratiques professionnellesde la HAS ont été largement développées. Elles sont néanmoins à reprendre très régulièrement, en raison des mouvements de personnels. Nos actions ont été sous tendues par l'accès à la citoyenneté ainsi que par le développement de l'inclusion sous toutes ses formes, (création de deux classes externalisées, déploiement de l'ESAT hors murs, soutien à la création d'une délégation d'auto représentation Nous Aussi, réflexion autour de l'habitat inclusif, d'un Service d'Accueil de Jour pro.).

(1) Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
(2) Unité Mobile de Médicalisation

- **Concernant les prospectives et développement :** l'association est impliquée sur tout le territoire du Chablais, siège dans différentes commissions (accessibilité de plusieurs communes et au sein de l'Agglomération, CIAS de Thonon Agglomération etc...). Elle s'est également largement impliquée au plan départemental (Udapei, schéma autonomie, comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie..). Elle s'est fortement engagée dans différents projets de restructuration –extension de ses établissements (PEJ[3], PHA[4]), a anticipé l'avenir par l'acquisition de deux terrains (ZI Vongy et Allinges) . Elle a revu sa communication de façon importante (changement de logo, refonte du site internet, investissement des réseaux sociaux).

- **Concernant la gouvernance,** les statuts et le règlement intérieur associatif ont été actualisés, les délégations et sub délégations validées. Plusieurs commissions ont été créées (finances, travaux..), des temps de formations administrateurs/salariés organisés.

(3) Pôle Enfance Jeunesse
(4) Pôle Habitat Activités

Le premier CPOM tripartite (association, CD74 et ARS) a été signé et mis en oeuvre.

Au terme de ce projet, si nous pouvons acter de belles avancées, nous faisons également le constat de quelques insatisfactions :

- la réflexion sur l'éthique n'a pu avancer. Ce sujet qui nous tient à coeur sera repris au cours du projet associatif 2021/2025
- les problématiques de recrutement, le turn-over du personnel sont une réalité qui traverse tout le secteur médico-social. Ceci impacte la qualité de l'accompagnement mais également l'appropriation d'une culture professionnelle et associative par tous. C'est un obstacle que nous devons affronter avec l'appui des pouvoirs publics.
- La liste d'attente, tous secteurs confondus, ne s'est pas réduite durant cette période, bien au contraire. Malgré les créations de quelques places, de dispositifs innovants, la détresse des familles sans solution digne est toujours une réalité.

Nos valeurs.

Membre du Mouvement Parental Unapei, l'Apei Thonon Chablais affirme que la personne en situation de handicap est, d'abord et avant tout, une personne avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que toute autre personne.

La personne en situation de handicap est citoyenne à part entière et en tant que telle bénéficie des droits reconnus à tout citoyen.

Dans ce cadre, l'Apei Thonon Chablais, forte de la loi 2005, reconnaît à la personne le droit à la compensation de son handicap, le droit également de se construire avec son histoire, d'affirmer ses choix, d'influer sur son avenir avec l'appui d'un accompagnement familial et professionnel à l'écoute de ses désirs et besoins.

En conséquence, l'Apei Thonon Chablais porte des valeurs fortes qui guident l'action commune des professionnels, familles, proches et des personnes accompagnées.
Elle s'appuie sur les chartes éthiques et déontologiques de son Union Nationale.

Elle défend et promeut les valeurs suivantes : **Militer pour une société solidaire, inclusive, respectueuse des différences.**
L'Apei œuvre auprès des institutions et associations partenaires pour un REEL accès à la citoyenneté sous toutes ses formes (scolarité, formation, santé, logement, travail, loisirs).
Chaque personne porteuse de handicap a droit à la COMPENSATION qui lui permettra d'accéder réellement à tous les lieux de vie accessibles à chaque citoyen. Nous militons pour que cet accompagnement devienne un « standard de notre fonctionnement » comme c'est le cas dans d'autres pays plus inclusifs et non un « parcours du combattant » pour des familles déjà durement éprouvées.

Œuvrer pour offrir un parcours de vie individualisé et le plus inclusif possible.

Proposer un parcours adapté aux besoins et possibilités de chacun, visant à atteindre l'autonomie maximale, requiert de s'engager pour :

- Le libre choix de la personne,
- La prise de risque de l'expérimentation (tout en assurant le retour institutionnel si besoin),
- Le développement de passerelles inter -établissements,
- Les temps partagés,
- La mutualisation des compétences et des moyens.

Soutenir les familles touchées par le handicap en leur proposant :

- Une écoute bienveillante et constructive,
- Une prise en charge précoce (UEMA-SESSAD[5]),
- Un soutien aux proches grâce au dispositif d'aide aux aidants (PR2A[6]) et participation aux vacances (ANCV[7])
- Des formations adaptées au handicap de leur enfant.

engagement
bienveillance **famille et solidarité**
parcours
qualité de vie **équité**
citoyenneté et inclusion autonomie
militantisme
participation
auto détermination

(5) Unité d'Enseignement Maternelle pour enfants autistes – Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile
(6) Plateforme de répit et d'accompagnement des aidants
(7) Association Nationale des Chèques Vacances.

Historique.

En 1958, quelques parents de personnes en situation de handicap créent l'APEI de Thonon qui dépendait alors de l'Association Annécienne afin de promouvoir un véritable droit à l'éducation et à l'accompagnement de leurs enfants. Ce sera le début d'une longue et riche histoire...

Pôle enfance jeunesse

1962	Création du 1er établissement médico-éducatif (IME)
1978	Ouverture du SESSAD (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile)
2013	Création de l'Internat et de l'accueil temporaire
2015	Evolution des agréments (Déficience intellectuelle, Autisme et Polyhandicap)
2018 et 2021	Extensions du nombre de places SESSAD
2019	Ouverture d'une classe externalisée en élémentaire (école du Chatelard à Thonon)
2020	Ouverture d'une classe externalisée en collège (Théodore MONOD – Margencel)
2021	Achèvement de la restructuration du site de Tully qui accueille l'IME et le SESSAD
2021	Ouverture d'une UEMA (unité d'enseignement maternelle pour enfants autistes)

Pôle vie sociale et professionnelle

Travail

1969	Ouverture de l'ESAT des Hermones
2015	Extension de 30 places à Bons-en-Chablais
2019	Intégration de l'atelier hors les murs à l'ESAT des Hermones
2021	Lancement du projet de reconstruction des ateliers de blanchisserie, cuisine centrale et sous-traitance dans la zone d'activité de Vongy.

Hébergement

1977	Ouverture des foyers d'hébergement à Vongy
1986	Création du SAVS, (service d'accompagnement à la vie sociale)
1998	Ouverture du SATTHAV, (service d'accompagnement transitoire pour travailleurs handicapés vieillissants)
2015	Extension de 4 places à Bons pour les appartements de soutien
2020	Lancement de l'expérimentation Dispositif d'Appui pour Personnes Handicapées Vieillissantes

Pôle habitat activités

1995	Création du SAJ (service d'accueil de jour)
2005	Ouverture du Foyer de vie des Grands Champs à Allinges
2009	Extension de la villa Arpin et création de l'accueil temporaire
2016	Création d'une unité mobile de médicalisation
2017	Ouverture de la plateforme de répit des aidants de personnes avec TSA
2021	Lancement du projet de restructuration du site Arpin
2021	Extension du service d'accueil de jour

Pôle d'accueil médicalisé

2012	Ouverture du FAM du Moulin et d'un accueil temporaire à Allinges
2016	Fusion absorption du FAM les Narcisses à Villard
2021	Lancement d'une réflexion sur un accueil de jour médicalisé

Pôle direction générale

2016	Création d'un pôle identifié regroupant présidence, direction générale, direction des ressources humaines, direction financière
2019	Création du service qualité
2019	Lancement de l'expérimentation PCPE
2020	Création du service système d'information.

Etablissements et services.

Pôle Enfance Jeunesse

PEJ

IME 60 places
dont 7 avec internat
et 5 d'accueil temporaire

SESSAD 32 places

Contact : 04 50 26 27 12

Missions

- Accompagnement scolaire, éducatif, apprentissage préprofessionnel et soins
- Travail avec les familles
- Accompagnement à l'inclusion citoyenne
- Ouverture 208 jours/an.

Publics accompagnés

- Enfants de 6 à 20 ans pour l'IME, 0 à 20 ans au SESSAD. Orientés par la CDAPH
- Enfants présentant une déficience intellectuelle, des troubles autistiques, ou un polyhandicap.

Projets

- Finalisation de la restructuration architecturale du site de Tully
- Ouverture d'une Unité d'Enseignement Maternelle pour Autistes en septembre 2021 sur la commune d'Allinges.

Situation géographique

- L'IME est situé dans le quartier de Tully à Thonon.

Pôle Vie Sociale et Professionnelle (PVSP)

ESAT dans et hors les murs (170)
Foyers d'Hébergement (42)
Appartements de soutien (14)
SAVS (28)
SATTHAV (10)
Dispositif d'appui aux personnes handicapées vieillissantes
264 places (170 ESAT
94 hébergement)

Contacts :
04 50 71 02 02 (ESAT)
04 50 71 02 27 (hébergement)

Missions

• Le PVSP propose des activités de 2 types :
- Des activités professionnelles de production à l'ESAT sous forme d'ateliers divers (cuisine, blanchisserie, menuiserie, espaces verts, sous-traitance, prestations de service, cafétéria, aménagements paysagers, hors murs)
- Un hébergement ou un accompagnement pour les travailleurs en situation de handicap, en dehors des temps de travail.

• Ces accompagnements sont adaptés aux besoins des travailleurs.
• Le PVSP est ouvert toute l'année.

Publics accompagnés

• Le PVSP accompagne des adultes de 20 ans et plus orientés par la CDAPH.

Projet

Reconstruction de 3 ateliers de l'ESAT

Situation géographique

• L'ESAT dispose de 2 sites, l'un à Vongy, l'autre à Bons-en-Chablais.
• Les établissements et services qui accompagnent les bénéficiaires en dehors du travail sont situés à Thonon et Bons-en-Chablais.

Pôle Habitat Activités

PHA

Foyers de vie - Service d'Accueil de jour - Accueil temporaire - 46 adultes en hébergement permanent et 3 accueils temporaires
15 adultes en Accueil de jour, le SAJ augmentera sa capacité d'accueil de 10 places en novembre 2021

Contacts : 04 50 26 77 22

Missions

- Les foyers de vie accueillent des adultes non-travailleurs, les accompagnent dans tous les actes de la vie quotidienne et proposent des activités de soutien. Ils sont ouverts toute l'année 24 h/24 h
- Le Service d'Accueil de Jour accompagne en journée des adultes ayant fait le choix de vivre au domicile de leur famille. Le SAJ leur propose des activités de soutien et de loisirs – ouverture 208 jours par an
- Le PHA propose des accueils temporaires (90 jours/an/personne)

Publics accompagnés

Adultes de plus de 20 ans orientés par la CDAPH

Projet

Restructuration – extension du Foyer de Vie Villa Arpin

Situation géographique

- Les foyers sont situés à Thonon (FV Arpin –25 places) et à Allinges (FV Grands Champs 24 places)
- Le SAJ est situé à Thonon (Vongy) et bénéficie d'une extension à Allinges.

Pôle Accueil Médicalisé

PAM

- FAM du Moulin 37 adultes en accueil permanent et 3 accueils temporaires

- FAM les Narcisses 52 adultes en accueil permanent, 2 accueils temporaires

Contacts : 04 50 81 27 10

Missions

- Le PAM accompagne des adultes lourdement handicapés ayant un besoin d'accompagnement médical important
- Le pôle propose des accueils temporaires (90 jours/an/personne)
- Les FAM accompagnent les adultes dans tous les actes de la vie quotidienne en fonction de leurs besoins et proposent des activités.
- Ils sont ouverts toute l'année.

Publics accompagnés

- Adultes de plus de 20 ans orientés par la CDAPH avec un handicap sévère ou un polyhandicap.
- Le FAM du Moulin accueille des adultes vieillissants de plus de 45 ans.

Projet

Création d'un accueil de jour médicalisé

Situation géographique

- Le FAM du Moulin est situé à Allinges
- Le FAM les Narcisses à Villard, en Vallée Verte.

Services transversaux

Unité mobile de médicalisation (U2M)

Contact : educspeu2m@apeichablais.org

Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)

Contact : pcpe@apeichablais.org

Plateforme de répit et d'aide aux aidants (PR2A)

Contact : PR2A74@apeichablais.org

Missions

- L'unité mobile de médicalisation apporte un soutien aux résidents et aux équipes des foyers d'hébergement et des foyers de vie du Chablais et du Genevois pour accompagner le maintien des résidents dans leur milieu de vie ordinaire en cas de période délicate (maladie, épisodes de crises..)
- La plateforme de répit et d'aide aux aidants, vise à apporter un soutien aux aidants non professionnels d'enfants ou d'adultes en situation de handicap
- Le pôle de compétences et de prestations externalisées conçoit et organise une réponse transitoire pour des personnes en situation de handicap, enfants ou adultes, n'ayant pas de réponse adaptée à leurs besoins.

Publics accompagnés

- U2M : Adultes des foyers d'Hébergement et des Foyers de vie, à la demande de l'établissement
- PCPE : Enfants et Adultes à la demande des aidants, l'orientation CDAPH n'est pas une obligation initiale pour engager un accompagnement.
- PR2A : Sollicitation par les aidants ou leur entourage

Situation géographique

- L'U2M a ses bureaux au FAM du Moulin
- La plateforme de répit et PCPE sont situés au FAM du Moulin

Ces services transversaux interviennent sur toute l'association

PÔLE
DIRECTION GÉNÉRALE
Présidence
Direction Générale
Ressources humaines
Finances
Qualité
Systèmes d'informations
PÔLE
ACCUEIL MÉDICALISÉ
Foyers d'accueil
médicalisés
(Moulin PHV/Narcisses)
Accueil temporaire
PÔLE
HABITAT / ACTIVITÉS
SAJ
Foyers de vie
(Grands Champs/Arpin)
Accueil temporaire
PÔLE
VIE SOCIALE
ET PROFESSIONNELLE
ESAT
(Thonon/Bons
ESAT hors murs)
Foyers
d'hébergement
SAVS
SATTHAV
Appartements
de soutien
Dispositif d'appuis PHV
SERVICES
TRANSVERSAUX
PCPE/U2M/PR2A
PÔLE
ENFANCE / JEUNESSE
IME
SESSAD UEMA
Accueil temporaire
Internat
Classes externalisées
apei
Thonon-Chablais
DES ORIGINES
À CE JOUR
1962

Le projet 2021/2025

Notre projet associatif se décline en 5 orientations stratégiques, qui seront notre feuille de route pour les années à venir.

Orientation 1
pour un parcours inclusif

L'APEI s'inscrit dans le contexte social et politique d'évolution du monde du handicap vers une réelle inclusion.
Après avoir mis en place des pôles aux compétences bien identifiées, elle ressent le besoin de développer une approche beaucoup plus transversale, décentrée, inter-pôles et en lien avec le milieu ordinaire.
L'Association souhaite passer de la notion de prise en charge pré déterminée, linéaire, à celle de Parcours Individualisé, parfaitement adapté à l'évolution des souhaits, besoins et possibilités de la personne accueillie.

Objectifs

- Amener chaque personne à son degré d'autonomie et de bien-être maximal.
- Œuvrer pour un parcours harmonieux, inclusif et sans rupture avec droit à l'erreur et au retour si nécessaire.
- Utiliser au maximum l'inclusion, tout en autorisant chacun à aller jusqu'au bout de ses possibilités, rêves, souhaits, nous permettra en même temps, de fluidifier nos listes d'attente et de répondre aux besoins des familles et des personnes sans solution, afin de ne laisser personne au bord du chemin.

Moyens

1- Pour réussir des parcours inclusifs et sans rupture, nous serons amenés à faire évoluer progressivement mais sûrement notre culture médico-sociale vers plus d'ouverture aux divers partenariats, qu'ils soient internes ou externes (accepter de sortir du « cocon APEI »)

- Inventer des dispositifs pour faciliter l'inclusion des personnes, en apportant notre savoir-faire.

- Intervenir à la demande des personnes, familles et partenaires (crèches, écoles, collèges, entreprises, maisons de retraite etc.).
- Développer un réseau partagé de partenaires pour des stages, mises à disposition, immersion etc.

2- Partir de bilans de compétences établis avec la personne et sa famille dans les Projets Personnalisés pour déterminer les points forts, faibles, les centres d'intérêt même restreints.

- Développer une culture de l'évaluation avec des objectifs à atteindre, en partenariat avec la famille pour faciliter suivi et efficacité.
- Travailler sur tous les freins au maintien de l'inclusion (comportements problèmes, violence, angoisses, blocages), avec les professionnels, en s'appuyant sur les méthodes comportementales recommandées par la HAS.
- Le référent de la personne assurera la transmission des informations auprès des différents interlocuteurs.

3- Soutenir l'inclusion grâce à tous les étayages possibles, tous les temps partagés, de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte.

- Inventer toutes les passerelles, tous les temps partagés nécessaires pour que chaque parcours soit en parfaite adéquation avec les besoins et les possibles.
- Répondre à l'appel à projet UE maternelle autistes pour donner aux tout petits le maximum de chances de suivre une scolarité «ordinaire».
- Développer des partenariats avec les milieux de l'enseignement technique et professionnel, et créer une classe externalisée en lycée technique sur le Chablais.
- Promouvoir l'inclusion en entreprise ordinaire, et au sein du tissu industriel.

- Créer des places de SESSAD, de SAVS, de SAJ professionnel et médicalisé.
- Travailler avec les bailleurs sociaux pour créer des colocations inclusives avec soutien adapté.
- Pérenniser le dispositif d'appui pour l'inclusion des personnes handicapées vieillissantes.

4- Anticiper très en amont toutes les transitions anxiogènes, sources de rupture.

- Tout particulièrement le passage à l'âge adulte :
  - Développer les stages inter-pôles à la sortie de l'IME vers l'ESAT, le SAJ et surtout le milieu ordinaire, avec un dispositif de suivi par le référent de la personne pour faciliter l'insertion.
  - Assurer un relais des prises en charge du SESSAD pour ne pas laisser la personne sans soutien à l'approche de ses 20 ans.
- Vigilance également lorsque le travail n'apporte plus de soutien à la personne ou n'est plus possible.
  - Anticiper les temps partagés nécessaires avec le SATTHAV, un service d'accueil à temps partiel, le SAJ ou les Foyers de vie...
  - Maintenir une activité stimulante, favoriser les liens avec d'autres associations de loisirs, sport, culture etc.
- Créer des solutions adaptées pour la retraite en lien avec les structures existantes pour les personnes ne relevant pas des FAM.

Orientation 2
Renforcer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées

L'APEI a toujours favorisé au maximum les capacités d'autonomie de la personne. La dimension de pouvoir d'agir va plus loin : c'est la capacité que la personne accompagnée peut se découvrir en elle même d'agir sur sa vie (mobilisation de ses ressources propres et de celles de son environnement) et la participation effective qu'elle acquiert dans les choix qui la concernent. Ce pouvoir d'agir est aussi collectif par la participation à des groupes de travail, des projets, des Associations.
Le soutien des familles permet aussi de renforcer le pouvoir d'agir de leurs proches. La dimension du pouvoir d'agir nécessite une approche nouvelle de la part de tous les acteurs, à partir de la compréhension et de l'intégration des enjeux des différentes personnes concernées (personne accompagnée, entourage).Elle fait appel à de l'innovation et de la créativité chez le professionnel pour développer un pouvoir d'agir chez le bénéficiaire. Elle permet le droit à l'expérimentation.

Objectifs

- Inciter la personne accompagnée à s'exprimer et décider, en fonction de ses envies et possibilités.
- Permettre à sa famille d'exprimer formellement des projets en complément de ceux proposés par la personne et les équipes de l'APEI.
- Tendre vers plus d'autodétermination pour les personnes accompagnées, en groupe et/ou individuellement.

Moyens

- Susciter l'expression des personnes accompagnées et des familles dans leur projet

personnalisé. Pour ce faire, former les professionnels à l'écoute active et à la co construction avec les personnes accompagnées et leur entourage et ce, pour tous les pôles de l'Association.

- Rendre le projet personnalisé plus concret, dynamique, efficient et compréhensible pour les personnes accompagnées, et leur famille, afin que l'on puisse retrouver des objectifs opérationnels. Identifier les personnes concernées dans la réalisation de ces objectifs. Faire figurer dans le projet personnalisé l'expression des souhaits de la famille afin que ce projet soit co-validé par la personne elle même et/ou sa famille et l'équipe des encadrants de l'APEI.
- Étendre l'utilisation de modes de communication adaptés pour toutes les personnes accompagnées, et ce tout au long de leur parcours de vie (à travers notamment des pratiques de communication alternative Pecs, Makaton, langue des signes, FALC et nouvelles technologies : (tablettes...).
- Développer l'utilisation de ces moyens de communication par la formation tant pour les professionnels que pour les familles.

- Faciliter l'expression de la parole collective pour les personnes accompagnées et les familles (CVS, auto représentation, réunions de groupe avec temps de parole etc...)
- Favoriser à terme l'auto détermination des personnes.

Orientation 3
Déployer et faire vivre notre éthique associative

Fidèle aux objectifs fixés dans son Projet Associatif antérieur, attachée au respect de la déontologie par tous les professionnels et à un accompagnement de qualité pour la personne accueillie, l'APEI veut que celle-ci bénéficie du respect de sa dignité, de sa vie privée et de sa sécurité physique et morale. Elle veut aussi que ses compétences soient développées au maximum. Pour ce faire, l'APEI a besoin d'organiser et d'approfondir sa réflexion éthique pour définir des positionnements associatifs qui seront autant de boussoles pour parents et professionnels face aux questionnements qui se posent régulièrement dans l'accompagnement.

Objectifs

- Définir pour l'APEI une culture éthique pérenne qui va se développer et évoluer au cours des années, afin que parents, professionnels et personnes accompagnées y adhèrent et soient aidés dans l'appréhension des problèmes et les prises de décisions.
- Permettre de donner aux accompagnements une continuité et une cohérence indispensables aux évolutions des prises en charge tout au long des années.
- Prendre en compte régulièrement les progrès des connaissances scientifiques, afin d'éviter toute forme de sclérose préjudiciable à un accompagnement à la fois bienveillant et dynamique.

Moyens

Créer une Commission Ethique Inter-pôles qui se définisse un

fonctionnement précis, fixe les modalités des saisines et fasse en sorte que la communication et l'information circulent naturellement entre les pôles à tous les niveaux y compris en version FALC.

- Diffuser plus largement, plus régulièrement les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de la HAS et les commenter en équipes afin que toutes et tous les connaissent et les mettent en œuvre. Veiller à ce que les programmes de formation respectent les RBPP.
  Définir au regard des situations proposées les pratiques bientraitantes et bienveillantes, internes à l'Association et en assurer une mise en œuvre effective sur l'ensemble des pôles.
- Désigner un référent de veille éthique dans chaque pôle qui jouera le rôle de relais entre les établissements et le Comité.

Orientation 4
Consolider la gouvernance et rendre les adhérents acteurs de la vie associative

L'APEI s'appuie sur une gouvernance dynamique et ses instances fonctionnent efficacement.
Le conseil d'administration et le bureau se réunissent mensuellement. Elle siège dans toutes les commissions mixtes internes à l'Association. Elle est représentée dans différentes instances extérieures sur tout le territoire du Chablais (CCAS, commissions accessibilité, Conseil de surveillance et Commissions des usagers des Hôpitaux du Léman, CIAS etc...).
Certaines commissions associatives mériteraient d'être renforcées avec des adhérents investis, aux côtés des administrateurs. Ces adhérents, s'ils soutiennent l'action associative, sont peu nombreux au sein des différentes instances (CVS par exemple).Le conseil d'administration, très investi, doit penser à son renouvellement. Les compétences des hommes et femmes qui le composent doivent être diversifiées.
Afin d'accompagner au mieux les nouveaux administrateurs, l'association propose aux adhérents désireux de rejoindre le conseil d'administration, de tester la formule durant une année, en tant "qu'administrateur stagiaire", avant de s'engager lors de l'assemblée

générale suivante. Par ailleurs, les proches des 200 personnes en attente d'accompagnement par les établissements et services de l'association ont toute leur place dans l'action militante associative afin que chacune puisse bénéficier de l'accompagnement dont elle a besoin.

Enfin, l'Apei a pu développer au fil des années un réseau de bénévoles qui s'investissent à ses côtés lors de manifestations festives et caritatives et répondent favorablement aux sollicitations ponctuelles, ce réseau est une richesse qui doit être entretenue. L'enjeu est de pouvoir s'appuyer sur une association forte de ses bénévoles, sympathisants, adhérents militants, et d'anticiper le renouvellement de ses instances, afin de consolider sa gouvernance dans le temps.

Objectifs

- Préparer le renouvellement des instances associatives avec l'arrivée de nouveaux administrateurs.
- Communiquer, en sus des documents existants, afin de se faire connaître des adhérents, et des familles qui tardent à nous rejoindre.
- Mettre en valeur l'action militante de l'Association au service des personnes en situation de handicap et donner envie aux adhérents de s'impliquer au-delà d'une cotisation.
- Diversifier le profil des administrateurs, en s'appuyant sur les compétences des adhérents.

Moyens

- Solliciter annuellement les parents pressentis, après avoir identifié certains profils d'administrateurs avec des compétences utiles pour l'Association.
- Créer une plaquette présentant l'Association, son action, ses engagements, ses projets qui sera remise à chaque nouvelle famille.
- Solliciter les familles dont le proche est en liste d'attente. Les réunir afin de les soutenir, mais également leur faire connaître l'association et son action, leur proposer d'y participer.
- Structurer l'accueil et la formation des nouveaux administrateurs

Orientation 5
Ressources humaines : soutenir l'attractivité de l'Association et développer les compétences en adéquation avec ses besoins

En tant qu'employeur de premier plan sur le Chablais, l'APEI s'inscrit dans le tissu économique local et emploie environ 350 salariés actuellement, dans le domaine médico-social mais également dans d'autres domaines d'activités moins connus mais tout autant indispensables au bon fonctionnement de l'Association (métiers administratifs, de l'entretien, de la maintenance, du management...).
Les Ressources Humaines ont toujours fait l'objet d'une attention particulière au sein de l'Association car elles sont le socle d'un accompagnement de qualité au bénéfice des personnes accueillies. Les difficultés croissantes de recrutement (manque de candidats et carence de candidats qualifiés) et la valorisation insuffisante des

métiers génèrent une vacance accrue sur certains postes. Ces constats représentent une réelle préoccupation pour l'Association. L'APEI souhaite s'engager dans une démarche d'amélioration de certains processus RH afin de permettre à ses salariés de soutenir le sens de l'action commune, d'exercer leur métier dans un cadre de travail qualitatif, d'accéder à des formations (qualifiantes ou non), de leur proposer un parcours professionnel, gages d'attractivité et de fidélisation.

Objectifs

- Diversifier les sources de recrutement afin de disposer d'un nombre accru de candidats potentiels, notamment par la communication sur les besoins, les opportunités
- Soutenir le sens de l'action médico-sociale de l'association par l'analyse des pratiques professionnelles, sur tous les pôles.
- Améliorer l'accueil des nouveaux professionnels.
- Développer l'appartenance et la culture d'entreprise associative.
- Formaliser et promouvoir les parcours d'emploi et de qualification ainsi que l'évolution professionnelle afin de fidéliser les collaborateurs.
- Renforcer la qualité de vie au travail des professionnels dans ses différentes dimensions (relations de travail, articulation vie professionnelle/vie personnelle etc.).

Moyens

- Améliorer et diversifier les méthodes de recrutement, développer les partenariats.
- Harmoniser les processus d'accueil et améliorer les parcours d'intégration des nouveaux embauchés.
- Faciliter l'installation des nouveaux professionnels (logement, accès aux services).
- Formaliser et promouvoir les parcours d'emploi et de qualification au sein de l'APEI.
- Améliorer le soutien apporté aux professionnels dans l'accomplissement de leurs missions et proposer des formations adaptées.
- Agir de façon participative pour la Qualité de Vie au Travail.
- Militer pour la reconnaissance salariale de tous les métiers de notre secteur.

Conclusion

Réaffirmer nos valeurs, définir nos orientations et le sens de notre action, tel a été le but des travaux engagés pour l'élaboration de ce projet associatif global.
Les objectifs sont certes ambitieux, s'inscrivent dans un contexte réglementaire et financier mouvant et incertain, se télescopent de surcroît avec une pandémie mondiale sans précédent.
Néanmoins, nous sommes persuadés qu'il nous faut ouvrir le champ des possibles pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, ne laisser quiconque sans solution au bord du chemin.
Notre ambition est de proposer à tous des réponses adaptées, innovantes et diversifiées, pour que chacun puisse emprunter sa route, à son rythme et selon ses choix.

Glossaire des sigles

AD
Administrateur Délégué

ANESM
Agence Nationale pour l'Évaluation des Établissements Sociaux et Médico-Sociaux

APEI
Association de Parents d'enfants handicapés Mentaux

ARS
Agence Régionale de Santé

ATMP
Association Tutélaire des Majeurs Protégés

CASF
Code de l'Action Sociale et des Familles

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale

CDAPH
Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées

CD
Conseil Départemental

CMP
Centre Médico Psychologique

COPIL
Comité de Pilotage

CPOM
Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CVS
Conseil de la Vie Sociale

ESAT
Etablissement et Service d'Aide par le Travail

ETP
Equivalent Temps Plein

FALC
Facile à lire et à comprendre

FAM
Foyer d'Accueil Médicalisé

FH
Foyer d'Hébergement

FV
Foyer de Vie

HAS
Haute autorité de santé

HPST
Loi Hôpital, Patients, Santé, Territoire

IME
Institut Médico Educatif

MDPH
Maison Départementale des Personnes Handicapées

PRA74
Plateforme de Répit et d'Accompagnement 74

RBPP
Recommandations de bonnes pratiques professionnelles

SAJ
Service d'Accueil de Jour

SAMSAH
Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes Handicapés

SATTHAV
Section d'accueil Transitoire pour Travailleurs Handicapés Vieillissants

SAVS
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SESSAD
Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

TED
Troubles Envahissants du Développement

TSA
Troubles du Spectre Autistique

UDAPEI
Union Départementale des Association de Parents d'enfants handicapés Mentaux

URAPEI
Union Régionale des Association de Parents d'enfants handicapés Mentaux

UNAPEI
Union Nationale des Association de Parents d'enfants handicapés Mentaux

U2M
Unité Mobile de Médicalisation

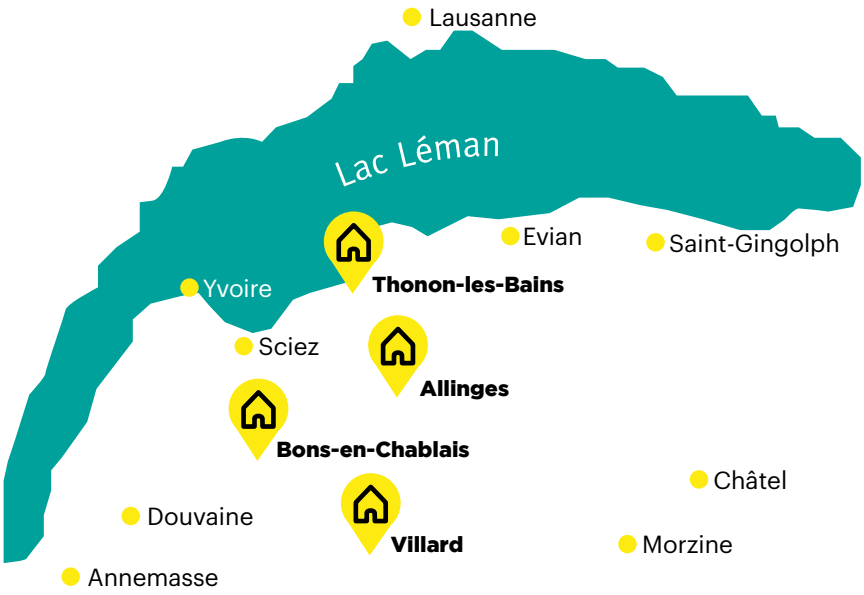

Thonon
Siège
IME
SESSAD
ESAT
SAJ
Foyers d'hébergement
SAVS
SATTHAV
Appartements de soutien
Foyer de vie

Allinges
Internat enfants
Foyer de vie
FAM
U2M
PCPE
Plateforme de répit

Villard
FAM

Bons-en-Chablais
ESAT
Appartements de soutien

APEI Thonon Chablais
Route du Ranch - BP 30 157
74204 THONON CEDEX
Tél. 04 50 71 55 33
Fax 04 50 71 26 56
Mail : contact@apeichablais.org
www.apeichablais.org **APEI Thonon Chablais**

FILLION IMPRIMERIE